

Saviez-vous que...

FICHE D'INFORMATION

Édition Printemps 2014

Volume 1

Déposer une demande de brevet régulière : quand la teneur de l'invention est fixée

Une demande de brevet régulière est une demande qui est rédigée de façon formelle et complète et qui est prête pour l'examen quant à la brevetabilité des revendications. Parfois, ce type de demande est également appelé «demande complète». Stratégiquement, les gens d'affaires vont favoriser le dépôt d'une demande de brevet régulière si un brevet doit être émis rapidement pour contrer un compétiteur.

Quand on débute une stratégie de protection par le dépôt d'une demande régulière, on simplifie la stratégie tout en perdant de la flexibilité. Cette stratégie n'est pas avisée dans toute situation, car elle requiert un certain niveau de finalité et de clarté quant à l'invention. Techniquement, la demande régulière est appropriée lorsque la conception de l'invention est fixée car le dépôt d'une telle demande ne présente aucune étape provisoire et, par conséquent, «fige» le contenu technique et légal dès le premier dépôt, sans réelle possibilité d'ajouts ou de modifications.

C'est pour ces raisons qu'un soin particulier doit être apporté à la rédaction de la demande. Il faut rédiger une description complète qui inclut plusieurs alternatives de design ou de modifications potentielles ou futures. Le contenu (texte et dessins) ne pourra pas être changé après le dépôt de la demande régulière. Les revendications pourront être modifiées en autant que les modifications soient supportées par le texte et les dessins déposés.

Quant à la procédure, dès son dépôt, la demande régulière est placée en attente d'un examen par un examinateur du bureau des brevets qui tiendra compte des critères de brevetabilité. Une première demande complète est généralement déposée aux États-Unis. Des dépôts dans d'autres pays sont faits à l'intérieur d'un an. La demande régulière sera publiée 18 mois après sa date de priorité.

La présente stratégie de dépôt s'applique dans les situations où il n'y a pas eu de divulgation préalable de l'invention à des tiers avant le dépôt.

Le graphique ci-joint expose le cheminement d'une demande régulière. Avant d'engager des frais importants pour déposer et faire examiner une demande de brevet, il est recommandé de faire une recherche en brevetabilité. Il s'agit d'une étape préalable : étape (A). La deuxième étape, étape (B), consiste à rédiger la demande et faire préparer les dessins formels qui l'accompagneront.

L'étape (C) voit le dépôt d'une demande de brevet dans un premier pays pour obtenir une date de priorité pour l'invention. Cette demande est appelée «demande prioritaire». La date de priorité autorisera le dépôt de toutes les autres demandes de brevets éventuelles déposées à l'intérieur des 12 mois de la date de priorité : étape (D).

Le dépôt est suivi de l'examen des demandes, étape (E), et de l'émission du brevet, étape (F), si l'examen est concluant. Pour garder la demande en instance ou le brevet en vigueur, des taxes de maintien périodiques ou annuelles devront être payées dans chaque pays : étape (G).

Saviez-vous que...

Est une production du
Service à la recherche
et à la valorisation et du
Secrétariat général de l'INRS

Équipe de valorisation

Renseignements :

Stephen Fitzpatrick
Affaires juridiques
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9

Téléphone : 418 654-3874
Télécopieur : 418 654-3876

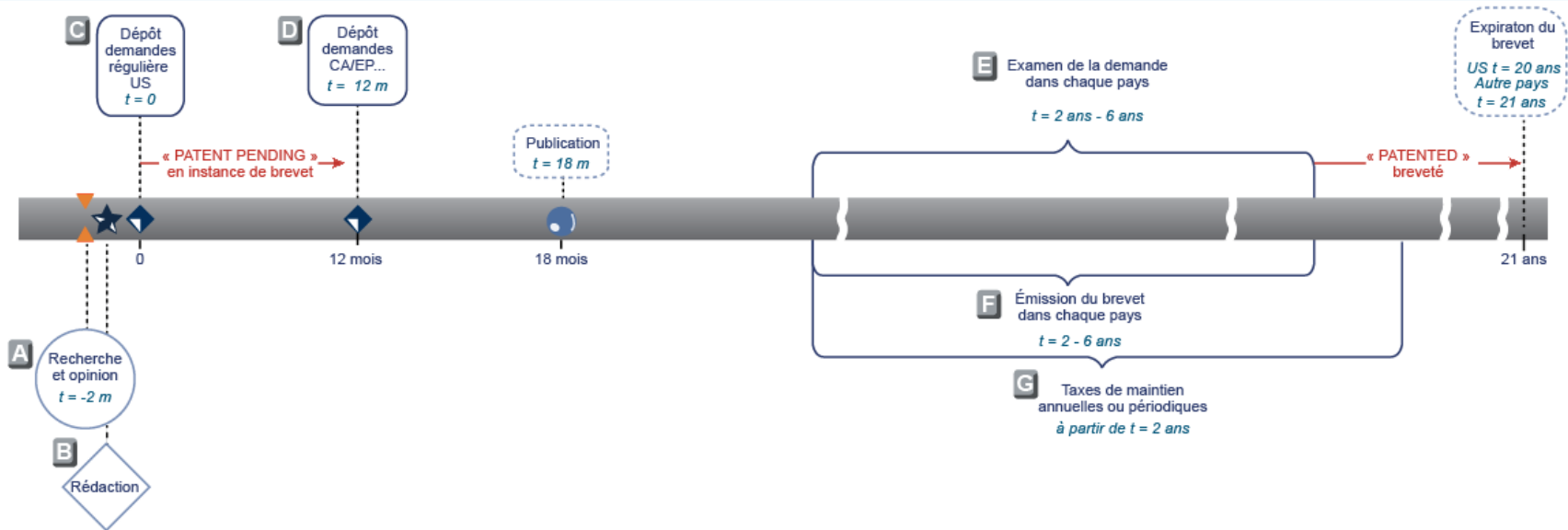
stephen.fitzpatrick@adm.inrs.ca
www.inrs.ca

Saviez-vous que...

FICHE D'INFORMATION

Édition Printemps 2014

Volume 1



Étapes ($t = \text{le temps}$; le dépôt se fait à $t = 0$)

A) Recherche et opinion en brevetabilité (optionnel)

B) Rédaction d'une demande régulière
Préparation des dessins formels par des dessinateurs

C) Dépôt d'une demande régulière aux États-Unis

D) Dépôt d'une demande régulière identique dans d'autres pays ou régions comme
le Canada | l'Europe | l'Australie | l'Inde | la Chine (traduction à prévoir) |
le Japon (traduction à prévoir)

E) Examen de la demande (habituellement 2-3 réponses par pays)

F) Émission du brevet après acceptation par l'examinateur

G) Octroi du brevet
L'octroi se fait par pays
En Europe la traduction des revendications et l'acceptation sont à prévoir, suivies par la suite d'un processus de validation dans les pays européens

H) Taxes de maintien (sont payables dans chaque pays à la suite de l'émission du brevet dans ce pays)